

AVIS DE DIVIDENDE

MONTRÉAL, le 27 février 2008 - Lors de sa réunion du 27 février 2008, le conseil d'administration de la Banque Laurentienne du Canada a déclaré les dividendes suivants :

- > un dividende trimestriel régulier de 32 cents par action sur les actions ordinaires payable le 1^{er} mai 2008 aux actionnaires inscrits à la fermeture des affaires le 1^{er} avril 2008;
- > un dividende de 0,375 \$ sur les actions privilégiées série 9 payable le 15 mars 2008 aux actionnaires inscrits à la fermeture des affaires le 10 mars 2008; et
- > un dividende de 0,328125 \$ sur les actions privilégiées série 10 payable le 15 mars 2008 aux actionnaires inscrits à la fermeture des affaires le 10 mars 2008.

Pour l'année 2008, tous les dividendes déclarés seront considérés comme des dividendes déterminés, à moins d'avis contraire. Les dividendes déclarés le 27 février 2008 sont considérés comme des dividendes déterminés pour les fins d'impôts.

– 30 –

Relations investisseurs et médias :
Gladys Caron
Téléphone : (514) 284-4500, poste 7511
Tél. cellulaire : (514) 893-3963
gladys.caron@banquelaurentienne.ca